

NATIONS UNIES

UN LIBRARY



JAN - 4 1979

ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE



UN/SA COLLECTION  
CONSEIL  
DE SÉCURITÉ

Distr.  
GENERALE  
A/33/549  
~~S/12986~~  
27 décembre 1978  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-troisième session  
Point 27 de l'ordre du jour  
QUESTION DE NAMIBIE

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-troisième année

Lettre datée du 26 décembre 1978, adressée au Secrétaire général par  
le représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une déclaration du Gouvernement turc concernant les élections récemment organisées en Namibie.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer cette déclaration comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 27 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de la  
Turquie auprès de l'Organisation  
des Nations Unies,

(Signé) Orhan ERALP

ANNEXE

Déclaration du Gouvernement turc concernant les élections organisées en Namibie

Le Gouvernement turc dénonce catégoriquement les prétendues élections organisées unilatéralement par l'Afrique du Sud en Namibie du 4 au 8 décembre 1978, en violation des résolutions 385 (1976), 435 (1978) et 439 (1978) du Conseil de sécurité et considère leurs résultats comme nuls et nonavenus.

Le Gouvernement turc est convaincu que seules des élections justes sous la supervision et le contrôle de l'Organisation des Nations Unies peuvent constituer la base de l'indépendance de la Namibie et exige que l'Afrique du Sud coopère pleinement, sans élever de nouveaux obstacles, à l'organisation d'élections auxquelles tous les partis politiques, y compris la South West Africa People's Organization (SWAPO), puissent participer sur un pied d'égalité.

Le Gouvernement turc éprouve la plus vive inquiétude devant les récents événements en Namibie et exige que toutes les mesures appropriées soient prises conformément à la Charte des Nations Unies, y compris des sanctions internationales effectives au cas où l'Afrique du Sud refuserait de coopérer avec l'Organisation des Nations Unies.

-----